

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Finaliser l'obtention du DSCG en préparant les unités d'enseignement restantes, via la formation professionnelle. Le DSCG permet d'acquérir des connaissances approfondies préparant aux métiers de la comptabilité, du contrôle de gestion, de l'audit et de la finance.

MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT

La formation est proposée via la formation professionnelle et peut être prise en charge par l'employeur.

PROGRAMME

La préparation aux UE peut être proposée en format intensif sur plusieurs jours consécutifs. La formation est possible pour les UE suivantes :

- UE 1 : Gestion Juridique, fiscale et sociale
- UE 4 : Comptabilité et audit
- UE 7 : Mémoire professionnel
- Autres UE : nous consulter pour les autres unités d'enseignement contact@icee.fr ou 02 40 35 36 37.

CONDITIONS D'ADMISSION

La formation est accessible aux professionnels :

- Titulaires du [DCG](#)
- Titulaires du Master CCA / DSGC de l'INTEC
- Personnes ayant validé une partie des UE de DSCG
- Titulaire d'un diplôme de Grade Master

LES PLUS DE L'ICEE

- Formation intensive
- Formation proposée au sein de votre Cabinet ou dans les locaux de l'ICEE
- Programme comprenant : révisions, mise en pratique, méthodologie
- Intervenants spécialisés par UE



BESOIN D'INFORMATION ?

Pour toute question concernant les modalités et tarifs, notre équipe est à votre écoute de 8h30 à 18h

- par téléphone au 02 40 35 36 37
- par email contact@icee.fr
- sur notre site www.icee.fr

CARRIÈRES

Le titulaire du DSCG pourra évoluer vers des fonctions à responsabilités dans une entreprise privée ou une structure publique, ou en cabinet d'expertise comptable ou d'audit.

Tout titulaire du DSCG peut s'inscrire auprès de l'ordre des Experts Comptables en tant qu'expert-comptable stagiaire. Après validation de ce stage d'une durée de 3 ans, il pourra s'inscrire aux épreuves du Diplôme d'Expertise Comptable (DEC) et ainsi accéder au titre d'Expert-Comptable et commissaire aux comptes.



CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

Sont déclarés admis au DSCG, les candidats qui remplissant les trois conditions suivantes :

- avoir obtenu une moyenne générale pondérée d'au moins 10/20 aux 7 UE le composant (sans note éliminatoire, c'est-à-dire inférieure à 6/20) ;
- Avoir procédé à l'inscription à l'examen par UE, sur le site du [Rectorat](#). Ouverture des inscriptions en avril de chaque année (pendant 30 jours).

PROGRAMME OFFICIEL DU DSCG :

- UE 1 Gestion juridique fiscale et sociale,
- UE 2 Finance,
- UE 3 Management et contrôle de gestion,
- UE 4 Comptabilité et audit,
- UE 5 Management des systèmes d'information,
- UE 6 Anglais des Affaires
- UE 7 Mémoire professionnel

TEXTES OFFICIELS

- [Décret no 2006-1706 du 22 décembre 2006 relatif au diplôme de comptabilité et de gestion et au diplôme supérieur de comptabilité et de gestion](#)
- [Bulletin officiel n°11 du 18 mars 2010](#)